

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (RCA20-19001-1)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001-1)* a été adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 19 juin 2020.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 juin 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (RCA20-19001-1)***

NOTICE is hereby given that the *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001-1)* was adopted at the special council sitting of the borough of Lachine held on June 19, 2020.

This By-law may be consulted at borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present By-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 22, 2020.